



**CV Xavier  
Royer de Véricourt,**  
Délégué aux réserves  
de la Marine (DRES-M)



*Mesdames, Messieurs les réservistes marins,*

*Au cœur de l'été, la réserve opérationnelle fait encore l'objet d'une actualité importante. Cette nouvelle « news letter » a pour objet de vous faire un point d'étape.*

## Politique générale des réserves : les objectifs et les directives de la marine à la disposition de ses réservistes

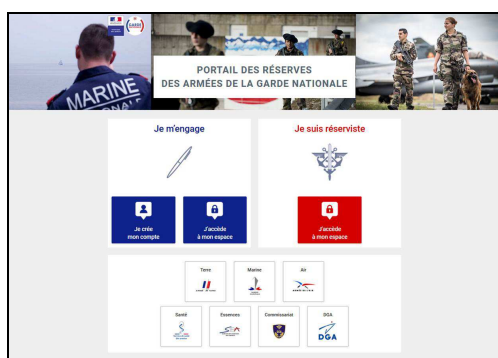
Signé par le major général de la Marine, un document de politique générale des trois réserves de la Marine [réserve opérationnelle de premier niveau (RO1), réserve de disponibilité (RO2) et réserve citoyenne de défense et de sécurité (RCDS)] vient de paraître. Ce document inédit et fondateur de 18 pages, fixe les grands principes et les lignes directrices de chacune de ces réserves. Il a pour but de donner de la souplesse au système pour le rendre plus attractif pour les réservistes, plus simple pour nos unités et permettre à la Marine de poursuivre et de réussir sa transformation. Il sera disponible prochainement sur la page d'information de la réserve, consultable sur le portail RH de la DPMM (voir article plus bas).



## Les e-billets pour tous les réservistes : c'est parti !

Depuis le 30 juin 2018, les e-billets ont définitivement remplacé les antiques bons uniques de transports (BUT). Cette mesure de simplification du mandat « Réserve 2019 » permet désormais à tous les réservistes qui doivent se rendre à la convocation d'un employeur, de réserver eux-mêmes en ligne des billets de la SNCF.

**Pour ce faire, chaque réserviste aujourd'hui sous ESR est invité à créer son compte sur le nouveau portail unique des réserves [www.reservistes.defense.gouv.fr](http://www.reservistes.defense.gouv.fr), appelé « ROC » (pour « Réservistes opérationnels connectés »).**



Le portail [www.reservistes.defense.gouv.fr](http://www.reservistes.defense.gouv.fr) et son nouveau logo « ROC » :

Alors que le site a ouvert en avril, déjà plus de 300 marins réservistes sont en cours de recrutement via ce portail Internet !

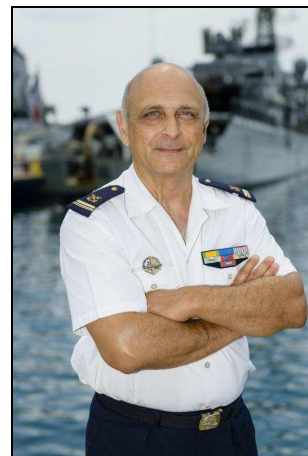
---

## Un nouveau « major conseiller réserves » à votre service

Depuis mars 2018, le **major (R) Constantin.** occupe les fonctions inédites de « major conseil réserves » auprès de la direction du personnel militaire de la Marine (DPMM).

Engagé dans la marine en 1977, de spécialité manœuvrier, le MJR (R) Constantin. a navigué pendant plus de 30 ans sur presque tous les types de bateaux de la marine avant de terminer comme «major conseiller de la force d'action navale (ALFAN)», pendant 8 ans. Sa grande expérience et son réseau des conseillers nous/vous seront très utiles et précieux.

Effectuant des périodes de réserve régulières au Fort Lamalgue à Toulon, le MJR (R) Constantin. suit désormais l'ensemble des questions relatives aux conditions des marins réservistes (condition militaire, de travail, de vie, accompagnement social et humain...); **il est à votre écoute, il est votre porte-parole et il permet d'optimiser encore la communication interne de la Marine sur le sujet de la réserve opérationnelle.**



Contact : [ccro.marine@gmail.com](mailto:ccro.marine@gmail.com) / 04 22 43 47 77

---

## Comment la marine va-t-elle communiquer prochainement sur la réserve ?

L'obsolescence progressive de **SIRèM** oblige la Marine nationale à **déporter sa communication et l'information au profit des réservistes vers d'autres sites Internet.** Désormais, les principaux vecteurs de communication relatifs à la réserve opérationnelle sont :

- le site RH de la DPMM : <https://www.rh.marine.defense.gouv.fr/> ;
- la page *Facebook* de la réserve de la Marine nationale (environ 1 700 membres) ;
- Le portail des réservistes des armées : <https://www.reservistes.defense.gouv.fr/>

**Le site RH de la DPMM sera prochainement modifié dans son architecture pour intégrer un nouvel espace dédié aux réserves,** offrant un accès à **de multiples informations pratiques** : communication institutionnelle (...dont cette lettre), textes officiels, espace « major conseiller réserves », réglementation et administration (statut, avancement, chancellerie...), cours et stages, espace APER (newsletter, liste des postes vacants, recherches de réservistes pour des emplois urgents ou particuliers), espace Internet (tutoriels), foire aux questions/réponses, liens vers des sites utiles (Garde nationale, associations de réservistes...), etc.

*Je vous donne rendez-vous sur le site RH de la DPMM, pour trouver cet automne notre prochaine « news letter » et vous tenir informés de tout ce qui concerne la réserve opérationnelle de la Marine. Chaque marin réserviste compte et la marine compte sur chacun d'entre eux !*

